

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 17 DECEMBRE 2020**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2020-145**

Le 17 décembre 2020 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis à l'espace André Maigné, 18 bis rue du 14 juillet, 94270 LE KREMLIN-BICETRE, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 04 décembre 2020.

Membres présents :

M.LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M.BOUFRAINE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORE, M.KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, M. BELAINOUSSI.

Membres représentés :

Mme MUSEUX par M. DELAGE  
Mme AZZOUG par Mme FOURCADE  
Mme BADOUC par M. HASSIN  
Mme BASSEZ par Mme GESTIN  
Mme BRICOUT par M. RAYMOND  
Mme COURDY par M. DELAGE  
M. TAPA par Mme FOURCADE  
M. HEMERY par M. GIBLIN  
Mme DEFRANCE par Mme BOCABEILLE  
M. MEGHERBI par M. BANBUCK  
Mme MANAUT par Mme HARTMANN  
Mme COUTO par M. ZINCIROGLU

Secrétaire de séance : M. BANBUCK

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA VILLE**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL      35**

**Présents..... 23  
Représentés    12  
Absents...      0**

Madame FOURCADE expose au conseil,

Le budget primitif 2021 est le premier budget primitif préparé par la nouvelle municipalité. Il s'inscrit donc pleinement dans le cadre des orientations et des engagements qu'elle a pris devant les Kremlinois.

Forte de la confiance des Kremlinois, la majorité municipale est au travail depuis juillet 2020 pour construire une ville plus belle et plus écologique, qui accorde une place fondamentale à la solidarité, particulièrement dans le contexte de pandémie de Covid-19, dont les conséquences sociales et économiques sont lourdes pour de nombreux Kremlinois.

L'exercice budgétaire 2020 se termine dans des circonstances exceptionnelles pour notre ville : la pandémie de Covid-19 a pour conséquence une baisse de recettes de 1,6 M€ et une augmentation des dépenses de plus de 950 000 € sur la seule année 2020.

Le budget 2021 et son élaboration sont également marqués par le contexte de crise sanitaire que nous connaissons actuellement, et qui a conduit à une crise économique et sociale, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de la réforme relative à la taxe d'habitation. De même, l'Etat ne semble pas disposé à aider les communes dans cette période d'incertitudes et de coût budgétaire important de la pandémie.

Pour autant, la ville du Kremlin-Bicêtre agit pour protéger et accompagner les Kremlinois en 2021. Le bouclier communal se poursuivra, avec notamment la décision de la majorité municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition ainsi que les tarifs.

La nouvelle majorité municipale porte un programme ambitieux de 118 engagements. La confiance des Kremlinois est une obligation de réussite de cette feuille de route pluriannuelle. En 2021, plusieurs chantiers seront conduits pour améliorer la vie quotidienne des Kremlinois et leur permettre une plus grande implication dans la vie de la cité.

De même, l'avenir de notre ville ne saurait être oublié. Il s'anticipe et se construit dès à présent. C'est pourquoi de nouvelles études et de nouveaux projets en investissement seront lancés, qui s'inscrivent dans le cadre des engagements pris par la nouvelle municipalité.

Le budget primitif 2021 s'établit à 51 999 045,52 €.

Sa structure est la suivante :

Dépenses de fonctionnement : 43 832 320,86 €	
Charges à caractère général	7 650 308,30 €
Charges de personnel	25 126 355,56 €
Charges financières	647 407,00 €
Autres dépenses réelles de fonctionnement	9 042 250,00 €
Amortissements	1 366 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 43 832 320,86 €	
Produits des services	2 590 112,00 €
Produit de la fiscalité	35 189 358,00 €
Dotations	5 532 895,00 €
Autres recettes réelles de fonctionnement	378 297,86 €
Ecritures d'ordre	141 658,00 €

Dépenses d'investissement : 8 166 724,66 €	
Ecritures d'ordre	141 658,00 €
Remboursement du capital de la dette	3 039 505,00 €
Dépenses d'équipement	4 969 010,00 €
Autres dépenses réelles d'investissement	16 551,66 €

Recettes d'investissement : 8 166 724,66 €	
Amortissements	1 366 000,00 €
Produits des cessions	1 520 000,00 €
Dotations et fonds	749 000,00 €
Subventions d'investissement perçues	1 031 425,00 €
Emprunt	3 300 299,66 €
Autres recettes réelles d'investissement	200 000,00 €

## 1. La section de fonctionnement

### 1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 43 832 321 € sont ventilées ainsi :

Dépenses de fonctionnement		BP 2020	BP 2021	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
011	Charges à caractère général	7 413 891 €	7 650 308 €	3,19%
012	Charges de personnel	24 451 288 €	25 126 356 €	2,76%
014	Atténuation de produits (FPIC)	198 000 €	198 000 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	8 880 751 €	8 820 075 €	-0,68%
66	Charges financières	643 530 €	647 407 €	0,60%
67	Charges exceptionnelles	43 175 €	24 175 €	-44,01%
<b>Opérations d'ordre</b>				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	1 374 000 €	1 366 000 €	-0,58%
<b>Total</b>		<b>43 004 635 €</b>	<b>43 832 321 €</b>	<b>1,92%</b>

### 1.1.1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en légère augmentation, de 3,19 %, par rapport aux prévisions 2020.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)
Achats et prestations de services	134 920 €	149 920 €	11,12%
Eau, Electricité, Chauffage, Combustible	1 055 180,00	1 053 390,00	-0,17%
Combustibles et Carburants	100 000 €	105 000 €	5,00%
Alimentation	749 241 €	755 076 €	0,78%
Fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement	373 895 €	384 995 €	2,97%
Vêtements de travail	94 200 €	93 200 €	-1,06%
Autres fournitures	314 101 €	418 796 €	33,33%
<b>60 - Achats</b>	<b>2 821 537 €</b>	<b>2 960 377 €</b>	<b>4,92%</b>
Contrats de prestations de services	682 300 €	532 300 €	-21,98%
Locations immobilières et mobilières, charges locatives	712 683 €	901 993 €	26,56%
Entretien terrains, bâtiments, voirie, réseaux, véhicules, matériels	979 305 €	998 648 €	1,98%
Maintenance	253 529 €	312 150 €	23,12%
Primes d'assurance	108 700 €	111 500 €	2,58%
Formation	51 540 €	57 540 €	11,64%
Autres charges diverses	246 315 €	259 507 €	5,36%
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>3 034 372 €</b>	<b>3 173 638 €</b>	<b>4,59%</b>
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	327 750 €	350 840 €	7,05%
Annonces et insertions	47 000 €	47 000 €	0,00%
Fêtes et cérémonies	274 968 €	219 468 €	-20,18%
Catalogues et imprimés / publications	204 600 €	212 260 €	3,74%
Transports et déplacements	81 325 €	73 325 €	-9,84%
Frais postaux et de télécommunications	216 660 €	214 160 €	-1,15%
Cotisations	41 085 €	40 035 €	-2,56%
Remboursements de frais	147 953 €	147 953 €	0,00%
Autres charges diverses	183 861 €	178 555 €	-2,89%
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>1 525 202 €</b>	<b>1 483 596 €</b>	<b>-2,73%</b>
Taxes foncières	13 070 €	13 070 €	0,00%
Autres impôts et taxes	19 710 €	19 627 €	-0,42%
<b>63 - Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>32 780 €</b>	<b>32 697 €</b>	<b>-0,25%</b>
<b>Total Chapitre 011</b>	<b>7 413 891 €</b>	<b>7 650 308 €</b>	<b>3,19%</b>

#### Le poste « Achats »

##### Achats et prestations de service :

L'augmentation de cette nature comptable (de + 15 000 €) est due à l'organisation de séjours à destination des jeunes. En effet, une des priorités de la nouvelle municipalité est de renforcer la politique en faveur de la jeunesse.

##### Autres fournitures :

La hausse de ces crédits est liée à l'ajout de 100 000 € pour l'achat de fournitures rendues nécessaires par la crise sanitaire (masques, gel...).

#### Le poste « Services extérieurs »

##### Contrats de prestations de services :

La baisse de cette nature est liée à une diminution de – 130 000 € des dépenses relatives au stationnement (rémunération du délégataire Q PARK dans le cadre de la DSP stationnement et paiement des frais de gestion du forfait post stationnement à l'ANTAI).

#### Locations immobilières et mobilières, charges locatives :

Les crédits prévus pour le paiement des locations immobilières et des charges locatives sont en augmentation. Cela tient à une hausse de certains loyers (+ 28 000 € pour les locaux du centre social Germaine Tillion par exemple, ou + 52 600 € pour la location d'une plus grande surface au 12 place Jean Jaurès où se trouve la Direction des finances et de la commande publique, ou bien encore + 12 000 € pour la location du local de la Halte-garderie). Cette augmentation tient également à la location de nouveaux locaux (+ 57 500 € pour la location d'un local commercial situé au 17 rue du général Leclerc). La majorité municipale conduit en effet une politique volontariste pour dynamiser le commerce local, qui passe par des préemptions de locaux commerciaux.

La nature « locations mobilières » connaît également une légère hausse (+ 8 900 €), afin de permettre la location d'un véhicule frigorifique supplémentaire afin de répondre aux besoins croissants par du nombre de portages de repas à domicile dans le cadre de la crise sanitaire.

#### Entretien :

Les crédits destinés à l'entretien sont en augmentation (+ 19 300 €) qui s'explique par la hausse des dépenses pour la reprise des concessions du cimetière, pour l'entretien et la réparation de la piste d'athlétisme, et pour l'entretien des bâtiments communaux (en particuliers les bâtiments scolaires, sportifs et petite enfance).

#### Le poste « Autres services extérieurs »

##### Rémunération d'intermédiaires et honoraires :

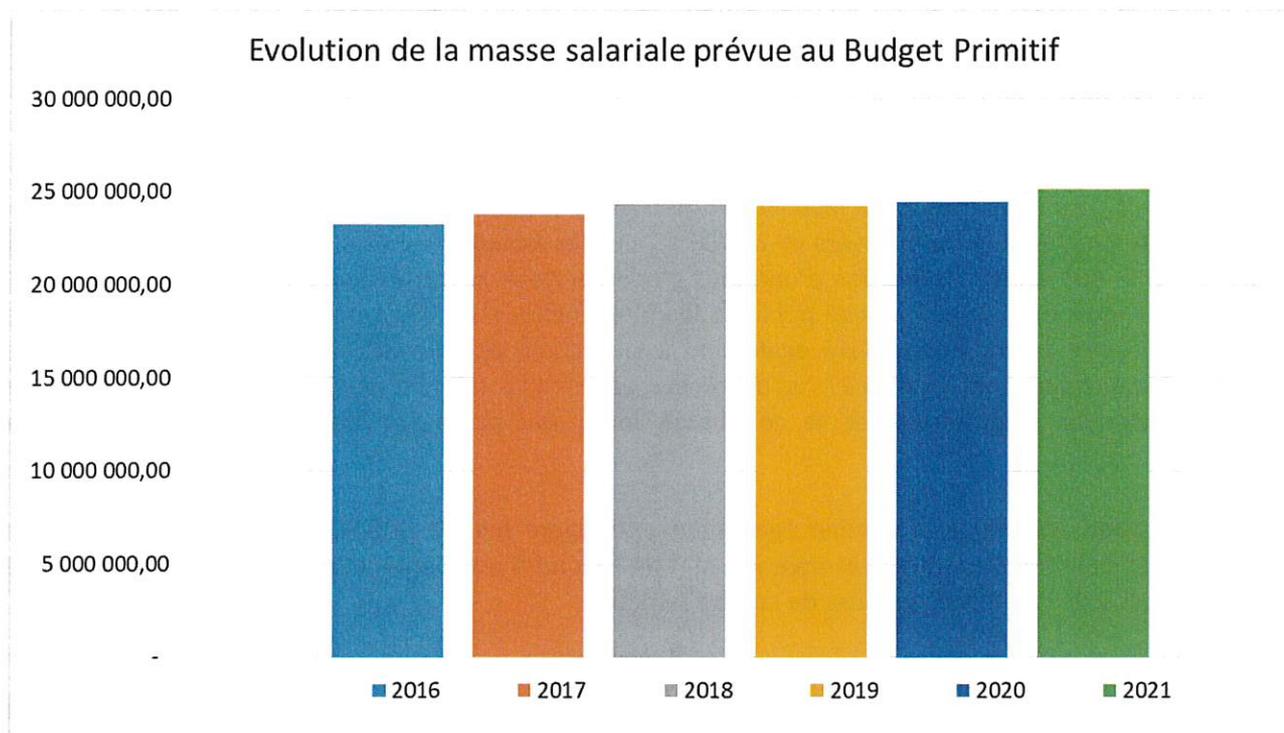
L'augmentation de ce poste de dépenses est due à l'enveloppe de 44 000 € prévue sur le budget de la Direction des ressources humaines pour le dispositif de rupture conventionnelle qui est désormais possible dans la fonction publique territoriale et qu'il convient d'anticiper dans la préparation budgétaire. Cette hausse est absorbée en partie par une baisse des frais de communication (- 16 000 €).

##### Fêtes et cérémonies :

Les crédits inscrits sur cette nature comptable sont en baisse de – 55 500 € par rapport au budget primitif 2020. Cette diminution concerne principalement l'enveloppe prévue pour l'organisation des vœux, qui n'auront pas lieu en raison des règles sanitaires contre la Covid-19.

#### **1.1.2. Charges de personnel (chapitre 012)**

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en hausse de + 2,76 % par rapport au budget primitif 2020.



La hausse des dépenses de personnel est donc contenue.

La hausse en 2021 s'explique par les éléments suivants :

- Les incidences liées au Glissement vieillesse technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents (avancements d'échelons),
- La poursuite de la mise en place du Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations (PPCR), pour les cadres d'emplois relevant principalement de la catégorie C. Ce protocole comprend des avancées pour les agents en termes de rémunération et de déroulement de carrière qui ont lieu pour cette catégorie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui s'étaleront jusqu'au 31 décembre 2021.
- Une réorganisation de l'administration communale pour mettre en œuvre le projet politique et les engagements de la nouvelle majorité municipale,
- L'organisation des élections régionales et départementales, avec un personnel mobilisé plus important afin de permettre le respect des mesures sanitaires.

Les dépenses de personnel représentent près de 59 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Cela relève d'un choix de gestion fait par la ville qui privilégie la gestion des services publics en régie, par du personnel recruté par la commune, plutôt que de procéder à une externalisation des missions (c'est le cas par exemple pour la restauration, la propreté urbaine, les espaces verts...). De même, la majorité municipale souhaite internaliser certaines prestations auparavant réalisées par des prestataires extérieurs, ce qui suppose de procéder à des recrutements (comme pour la rédaction du journal municipal).

Par ailleurs, comme cela a été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, le nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) sera mis en place au cours du second semestre 2021.

#### **1.1.3. Atténuation de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre comprend exclusivement les dépenses liées au fonds de péréquation créé en 2012 : le Fonds national de Péréquation horizontale des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

A ce jour, la ville ne connaît pas encore le montant 2021 de cette dépense. Mais le montant est stable avec une moyenne de 182 000 € ces dernières années. L'inscription de 198 000 € au BP 2021 est donc prudente.

#### **1.1.4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		BP 2020	BP 2021	Evolution (%)
6531	Indemnités des élus	327 952 €	242 000 €	-26,21%
6533	Cotisations de retraite des élus	22 612 €	15 000 €	-33,66%
6535	Formation des élus	20 000 €	20 000 €	0,00%
6541	Créances admises en non valeur	40 000 €	40 000 €	0,00%
6553	Participation obligatoire au service d'incendie	485 000 €	485 000 €	0,00%
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	6 724 418 €	6 724 418 €	0,00%
65548	Autres contributions aux organismes de regroupement	40 060 €	40 060 €	0,00%
6558	Autres contributions obligatoires	154 710 €	154 710 €	0,00%
657362	Subventions de fonctionnement au CCAS	434 000 €	434 000 €	0,00%
65738	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	20 000 €	20 000 €	0,00%
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	606 999 €	639 887 €	5,42%
65888	Autres charges diverses de gestion courante	5 000 €	5 000 €	0,00%
<b>Total Chapitre 65</b>		<b>8 880 751 €</b>	<b>8 820 075 €</b>	<b>-0,68%</b>

On constate que le montant de ce chapitre est en baisse par rapport au BP 2020.

On peut préciser à propos de ce chapitre les éléments suivants :

- Les indemnités des élus ont fortement baissé depuis l'installation de la nouvelle majorité municipale à l'été 2020. Les élus ont par ailleurs renoncé à leurs indemnités en juillet et août 2020 pour financer l'aide financière exceptionnelle aux familles prévues dans le cadre du bouclier communal. Avec les cotisations, cela représente au total une baisse de 27 % par rapport au BP 2020 (soit - 93 564 €).
- Les subventions aux associations : une enveloppe complémentaire de 30 940 € est budgétée en 2021 pour les associations sportives.
- L'ensemble des autres postes de dépenses de ce chapitre est stable par rapport à 2020. Toutefois, pour une meilleure compréhension de ces dépenses, on peut apporter les précisions suivantes :
  - Pour mémoire, le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) correspond à la contribution versée par la ville au Territoire. L'audit financier décidé en 2020 permettra d'étudier les relations financières entre la ville, la métropole du Grand-Paris et l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre pour dessiner des pistes d'améliorations.
  - La nature 65548 comprend principalement la participation au syndicat intercommunal du lycée Darius Milhaud.
  - La nature 6558 correspond à la subvention de fonctionnement versée à l'école Jeanne d'Arc. Celle-ci a augmenté en 2020 au regard de l'obligation de scolarisation à 3 ans décidée par le gouvernement, qui conduit les collectivités à financer désormais les écoles maternelles privées sous-contrat.
  - Les crédits inscrits à la nature 65738 correspondent à la subvention versée à la Philharmonie dans le cadre du projet Demos.
  - La dépense inscrite au 65888 est utilisée pour les charges de gestion du prélèvement à la source.

#### 1.1.5. Charges financières (chapitre 66)

Les frais financiers sont stables entre le BP 2020 et le BP 2021.

Cela s'explique par le fait que les nouveaux emprunts souscrits en 2020 l'ont été à des taux très bas.

#### 1.1.6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre est composé principalement :

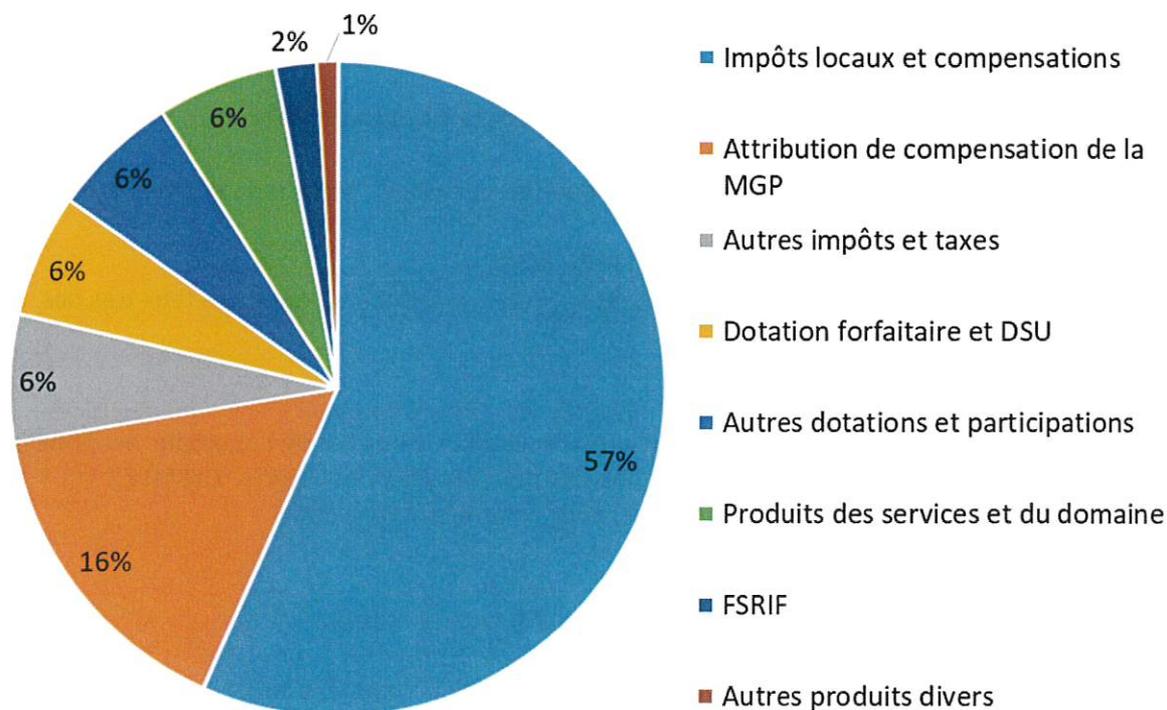
- D'une part des annulations de titres et des régularisations. La baisse de ces crédits est principalement due à une diminution des annulations de titres prévues pour les droits de voirie (- 10 000 €).
- Et d'autre part des charges exceptionnelles, pour un montant de 1 500 €.

### 1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 43 832 321 € sont ventilées ainsi :

Recettes de fonctionnement		BP 2020	BP 2021	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	104 620 €	106 620 €	1,91%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 191 417 €	2 590 112 €	18,19%
73	IMPOTS, TAXES ET FISCALITE REVERSEE	34 712 673 €	35 189 358 €	1,37%
	Dont Produit des taxes locales	23 554 315 €	24 697 000 €	4,85%
	Dont attribution de compensation de la MGP	6 870 776 €	6 870 776 €	0,00%
	Dont FSRIF	872 582 €	872 582 €	0,00%
	Dont Stationnement payant	1 300 000 €	650 000 €	-50,00%
	Dont autres taxes (taxes sur électricité, taxe de séjour, TLPE)	915 000 €	899 000 €	-1,75%
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	1 200 000 €	1 200 000 €	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 738 213 €	5 532 895 €	-3,58%
	Dont dotation forfaitaire	2 169 545 €	2 169 910 €	0,02%
	Dont DSU	470 000 €	479 000 €	1,91%
	Dont Participations de l'Etat, de la Région et du Département	330 728 €	724 478 €	119,06%
	Dont participation C.A.F.	2 033 480 €	2 000 827 €	-1,61%
	Dont compensations de l'Etat des taxes locales	639 490 €	59 000 €	-90,77%
	Dont divers	94 970 €	99 680 €	4,96%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	235 694 €	271 368 €	15,14%
76	PRODUITS FINANCIERS	10 €	10 €	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	300 €	300 €	0,00%
<b>Opérations d'ordre</b>				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 708 €	141 658 €	552,56%
<b>Total</b>		<b>43 004 635 €</b>	<b>43 832 321 €</b>	<b>1,92%</b>

Poids des principales ressources de fonctionnement



### **1.2.1 Impôts, taxes et fiscalité reversée (chapitre 73)**

#### **Produit des taxes locales :**

L'objectif de la ville est d'amortir les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, en protégeant et en accompagnant les Kremlinois avec la mise en œuvre du bouclier communal annoncé par la municipalité dès juillet 2020.

Ainsi, comme cela a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, les taux d'imposition de la ville restent stables et n'augmenteront pas en 2021.

La hausse du produit fiscal entre le BP 2020 et le BP 2021 provient donc principalement de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives qui suit l'inflation (qui est estimée aujourd'hui à environ 0,5 %), et de l'augmentation physique des bases. Ces deux hausses sont décidées par le parlement et non par la ville.

Suite à la réforme fiscale qui a été mise en place en plusieurs étapes, depuis 2018, la composition du produit des taxes locales de la ville sera modifiée à compter de 2021.

Désormais, la commune percevra :

- La taxe d'habitation (TH ci-après) sur les résidences secondaires (le montant prévisionnel est constant par rapport à celui de 2020).
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (le montant prévu est également constant par rapport à 2020).
- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB ci-après) que la commune percevait habituellement.
- A compter de 2021, la ville ne percevra plus le produit de taxe d'habitation des résidences principales et celui des compensations TH qui étaient versées par l'Etat. En compensation, elle percevra le produit de TFB perçu auparavant par le département du Val de Marne. Le taux d'imposition de TFB de la ville en 2021 consolidera ainsi son taux d'imposition 2020 (23,20%) et celui du département (13,75%) soit un taux consolidé de 36,95 %.

Comme cela ne compense pas entièrement la perte de recettes liée à la suppression de la taxe d'habitation, un coefficient correcteur sera appliqué. Il est estimé à 1,24, en attendant les états fiscaux définitifs. Ainsi, la perte des recettes de TH et de compensations TH serait intégralement compensée. Ce changement nécessitera une vigilance particulière.

La hausse du produit des taxes locales entre 2020 et 2021 s'explique donc notamment par le fait que cette recette intègre désormais le montant des compensations TH qui était auparavant budgété au chapitre 74 « dotations ». (Pour mémoire, le montant du BP 2020 pour les compensations TH était de 611 125 €).

#### **Stationnement payant :**

Dans le cadre du bouclier communal, le conseil municipal a diminué le tarif de stationnement pour les Kremlinois et les personnes extérieures. De même, la gratuité concerne désormais juillet et non plus seulement le mois d'août. Enfin, le forfait annuel de stationnement est passé de 176 € à 150 €.

Ces mesures de pouvoir d'achat pour les Kremlinois expliquent la baisse de ce poste de recettes à hauteur de 100 000 € environ, fruit d'une mesure municipale indispensable pour soutenir au mieux les Kremlinois au quotidien.

Le solde de la diminution (550 000 €) s'explique par le fait que les recettes relatives au Forfait Post Stationnement avaient été budgétées au chapitre 73 au BP 2020, au lieu du chapitre 70.

### **1.2.2 Dotations, subventions et participations (chapitre 74)**

#### **La Dotation Globale de Fonctionnement :**

Depuis la loi de finances 2018, la dotation forfaitaire du Kremlin-Bicêtre ne subit plus de minoration liée à la contribution au redressement des comptes publics.

Les modalités de calcul restent donc les mêmes. Le montant de la DGF évolue en fonction de la population, et du calcul de l'écrêtement qui permet le financement de l'abondement des enveloppes de péréquations.

Au regard des derniers recensements de l'INSEE, nous prévoyons en 2021 une légère hausse de la population prise en compte, ce qui devrait permettre une stabilisation du montant de la DGF, par rapport à 2020.

#### **Participations de l'Etat :**

Ces recettes sont en hausse. Cela est principalement lié au versement d'une subvention par l'Etat (estimée à 310 000 €) pour le recrutement d'adultes relais.

#### **Compensations de l'Etat des taxes locales :**

Comme expliqué plus haut, ces recettes sont en forte baisse, car les compensations relatives à la taxe d'habitation sont désormais comprises dans le produit fiscal (au chapitre 73).

Ainsi, seules sont budgétées ici les compensations relatives à la taxe foncière.

### 1.2.3 Produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre comprend les prestations et services facturés par la Ville.

Ce chapitre a connu une forte baisse en 2020, suite à la crise sanitaire et la fermeture de nombreux services. En 2021, nous anticipons une ouverture des services (restauration scolaire, centres de loisir, etc...), avec les recettes correspondantes.

La hausse de ce chapitre s'explique par le fait que, comme expliqué plus haut, les recettes relatives au Forfait Post Stationnement (estimées à 480 000 €) ont été budgétées au BP 2020 au chapitre 73, au lieu du chapitre 70.

### 1.2.4 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

La hausse est liée à une augmentation des loyers perçus par la ville. Il s'agit notamment du projet de location du local commercial situé 17, rue du général Leclerc, pour un montant estimé à un peu moins de 30 000 € en 2021.

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 8 166 725 €, sont ventilées ainsi :

Dépenses d'investissement		BP 2020	BP 2021	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
16	Emprunt	2 914 320 €	3 039 505 €	4,30%
20	Immobilisations incorporelles	193 000 €	383 200 €	98,55%
204	Subventions d'équipement versées	180 000 €	0 €	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	4 621 414 €	4 383 310 €	-5,15%
23	Immobilisations en cours	320 000 €	202 500 €	-36,72%
26	Participations	60 800 €	10 000 €	-83,55%
27	Autres immobilisations financières	5 390 €	6 552 €	21,55%
<b>Opérations d'ordre</b>				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 708 €	141 658 €	552,56%
<b>Total</b>		<b>8 316 632 €</b>	<b>8 166 725 €</b>	<b>-1,80%</b>

#### 2.1.1. Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Ce chapitre contient notamment :

- La mise à jour et le développement des systèmes d'information (139 000 €) : achat de licences et acquisition de nouveaux logiciels (mise à jour du logiciel de la médiathèque notamment qui n'avait pas évolué depuis 2013).
- Les dépenses pour la réalisation d'études : par exemple, l'étude ayant pour objet la rénovation de l'espace Maigné (50 000 €), ou l'étude pour construire le projet de ferme urbaine (30 000 €).

#### 2.1.2. Les immobilisations corporelles (chapitre 21) et les immobilisations en cours (chapitre 23)

Les principaux investissements sont les suivants, par domaine :

##### Education :

L'éducation est une priorité pour la nouvelle majorité municipale. Ainsi, de nombreux investissements sont prévus dans ce domaine :

- Travaux et entretien des bâtiments scolaire (environ 1 M€) : dont par exemple le changement de la toiture en zinc de l'école primaire Charles-Péguy, la poursuite des travaux AD'AP dans les écoles, le changement du revêtement des sols du réfectoire de l'école maternelle Mohamed-Megrez.
- Travaux dans les unités de préparation culinaire (124 000 €) : dont la remise aux normes de l'extraction des locaux à l'école Benoit-Malon.
- Achat de mobiliers et de matériels pour les écoles ainsi que les unités de préparation culinaire (197 000 €).

- Matériels et équipements pour les centres de loisirs (37 000 €)

#### Sport et jeunesse :

Sport et jeunesse sont des axes fondateurs du projet municipal. Pour permettre à la jeunesse kremlinoise de s'émanciper, des investissements importants sont prévus :

- Achat de matériels (36 000 €) pour l'implantation d'agrès de fitness.
- Travaux dans les bâtiments sportifs (293 000 €) : rénovation installation de chauffage du stade, changement des éclairages de la halle des sports Robert Hurtado.
- Achat de matériels et mobiliers pour la jeunesse (7 300 €)

#### Petite enfance et PMI :

- Entretien des bâtiments de la petite enfance et de la PMI (59 700 €) : changement des baies et des stores de la crèche collective Françoise Dolto, changement du revêtement de sol du RAM.
- Mobiliers et matériels pour les établissements petite enfance, le LAEP, le RAM et la PMI (49 250 €) : réaménagement du local poussettes et de la réserve de la crèche familiale Antoine de Saint-Exupéry.

#### Urbanisme, espaces verts et voirie :

Le projet urbain pour une ville durable s'esquisse concrètement dès 2021 avec des réalisations qui permettront de rendre notre ville plus belle et plus écologique :

- Un crédit de 300 000 € est prévu pour l'exercice du droit de préemption urbain
- 200 000 € seront affectés à l'acquisition d'un lot rue Verdun
- Aménagement des parcs et des squares (208 000 €) : aménagement du square Audin, du square attenant au square Malassis et aménagement du parc Pinel avec la création de murets et d'assises, mise aux normes des clôtures des squares et travaux sur les sols souples.
- La plantation d'arbres et arbustes (79 250 €)
- Achat de matériels et équipements (19 260 €) : installation d'un second pigeonnier contraceptif.
- Aménagement de l'espace extérieur à proximité de l'espace jeunesse (200 000 €)

#### Culture :

- Acquisition d'œuvres d'art et art urbain (16 000 €)
- Acquisition de matériels et entretien de la Médiathèque l'Echo (38 280 €)
- Acquisition d'un dispositif de médiathèque numérique (55 000 €)

#### Bâtiments communaux :

- Matériels pour le centre social Germaine Tillion (23 700 €)
- Projet de première tranche de rénovation d'ensemble de l'espace André Maigné (200 000 €)
- Entretien et mises aux normes de divers bâtiments (301 700 €) : rénovation d'ascenseurs, SSI...

#### Informatique :

- Achat et renouvellement de matériels informatiques (127 000 €) : ordinateurs en vue du développement du télétravail, ordinateurs pour la Médiathèque.
- Travaux de câblage (40 000 €).

#### Garage :

- Acquisition de nouveaux véhicules (118 600 €) : véhicule utilitaire pour le service des espaces verts, balayeuse, triporteurs et vélo électriques pour différents services. Ces véhicules contribuent également à renouveler le parc automobile de la ville, avec l'objectif d'acquérir des véhicules non polluants.
- Acquisition de matériels (6 000 €) : remorque pour le service des sports, borne de recharge.

#### Sécurité :

- Acquisitions de 2 caméras nomades et travaux de câblage dans le cadre de la vidéo-protection (75 000 €)
- Achat de matériels pour la police de proximité et les ASVP (25 000 €)

Conformément à l'engagement de la majorité municipale de rendre les Kremlinois davantage acteurs de leur ville et de permettre leur implication dans la vie démocratique locale, une enveloppe de 150 000 € est prévue en 2021 pour la réalisation de travaux à la demande des conseils de quartier.

## **2.2 Les recettes d'investissement**

Recettes d'investissement		BP 2020	BP 2021	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
024	Produit des cessions	275 000 €	1 520 000 €	452,73%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 311 835 €	749 000 €	-42,90%
13	Subventions d'investissement reçues	1 819 031 €	1 031 425 €	-43,30%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 336 766 €	3 300 300 €	-1,09%
23	Immobilisations en cours	200 000 €	200 000 €	0,00%
<b>Opérations d'ordre</b>				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	1 374 000 €	1 366 000 €	-0,58%
<b>Total</b>		<b>8 316 632 €</b>	<b>8 166 725 €</b>	<b>-1,80%</b>

### 2.2.1. Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Cette recette est constituée de deux éléments :

- ➔ Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Il s'agit d'une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales, qui compense forfaitairement la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses. Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L.1615-6 du CGCT est de 16,404 % à compter du 1er janvier 2015. Les dépenses éligibles sont les dépenses d'investissement et les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées l'année précédente. Ainsi le montant de FCTVA pour le budget 2021 (649 000 €) a été estimé sur la base des dépenses réalisées en 2020.
- ➔ La taxe d'aménagement (100 000 €) : il s'agit d'un impôt perçu par la commune qui s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme (construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments).

### 2.2.2. Subventions d'investissement reçues (chapitre 13)

L'objectif de la municipalité est de rechercher le taux de subvention directe des projets d'investissement le plus élevé possible.

Ce chapitre comprend principalement les subventions d'investissement perçues par la ville, telles que la subvention de la MGP dans le cadre de l'AMI « centre-ville vivant » pour l'acquisition du local commercial (85 000 €), ou la subvention de l'Etat pour l'isolation thermique de la toiture de l'école primaire Charles Péguy (81 000 €).

Il comprend également le produit des amendes de police qui devrait rapporter, en 2021, 200 000 €.

### 2.2.3. Produit des cessions (chapitre 024)

Trois cessions sont prévues en 2021 : le 16 rue Pierre Semard, le 35 rue JF Kennedy, un logement au 34 rue Salengro, pour un montant estimatif total de 1,52 M€.

### 2.2.4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Au BP 2021, un emprunt d'équilibre d'un montant de 3 300 300 € est prévu.

Toutefois, la municipalité s'engage à ce que l'emprunt réellement souscrit en 2021 ne dépasse pas le montant de 3 000 000 €. En effet, cela permettra de maintenir le niveau d'endettement de la ville à celui du 31/12/2020.

Ainsi, la ville pourra revoir à la baisse le montant de l'emprunt budgété au cours de l'exercice 2021, lors de la décision modificative valant budget supplémentaire, grâce au report du résultat antérieur.

A noter que les ressources propres permettront de couvrir la totalité du remboursement en capital de la dette, respectant ainsi les exigences du principe d'équilibre budgétaire.

En conclusion, il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 43 832 320,86 €
- Section d'investissement : 8 166 724,66€

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine FOURCADE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-4 et suivants, et L.2312-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à la majorité par 5 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme BOCABEILLE, Mme ETIENNE, M. EDET) ;

Après en avoir délibéré par 24 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. BOUFRAINE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUZ, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOZ, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TAPA, M. TRAORE, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE) et 11 contre (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU),

\_\_\_\_\_ **DECIDE** \_\_\_\_\_

**Article unique :** De voter le budget primitif 2021 ci-annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 43 832 320,86 €
- Section d'investissement : 8 166 724,66 €



Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Luc LAURENT

*Maurent*



**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : Budget primitif et annexes 2021

---

Date de transmission de l'acte : 23/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2020

---

Numéro de l'acte : 2020-145 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20201217-2020-145-BF

---

Date de décision : 17/12/2020

Acte transmis par : Enide CHARLES

---

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget primitif et annexes 2021

---

Date de transmission de l'acte : 23/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2020

---

Numéro de l'acte : 2020-145 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20201217-2020-145-BF

---

Date de décision : 17/12/2020

Acte transmis par : Enide CHARLES

---

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

